CONSEIL DEPARTEMENTAL DES HAUTES-PYRENEES
SEANCE PLENIERE 23 OCTOBRE 2015
DISCOURS DU PRESIDENT, MICHEL PELIEU

HAUTES-PYRÉNÉES
LE DÉPARTEMENT

Mes chers collègues,

Cette session s'ouvre quelques jours après la tenue de l'Assemblée Générale des Départements de France dont je souhaite vous rendre compte. Au delà des nombreux débats et travaux intéressants, cette Assemblée a été marquée par l'adoption à l'unanimité d'une motion adressée au Gouvernement. Par cette motion l'ADF demande à l'Etat de garantir aux Départements les moyens de maintenir l'ensemble de leurs politiques.
Elle rappelle que le poids croissant des dépenses sociales effectuées pour le compte de l'Etat, sans compensation suffisante, asphyxie les Départements et leur ôte toute capacité d'action.
Elle attend du Gouvernement qu'il organise en priorité la recentralisation du financement de l'allocation du RSA en laissant aux Départements des recettes dynamiques.
Elle exige notamment :

- Des mesures immédiates pour 2015 en faveur des Départements les plus en difficulté.
- Des mesures durables pour garantir dès 2016 la pérennité du RSA et la compensation financière intégrale.

Faute d'avancées, les Départements font savoir qu'ils n'interviendront plus dans le champ des compétences de l'Etat pour cofinancer ses investissements (casernes de gendarmerie, routes nationales, contrats de plan….).
Voilà pour l'essentiel le contenu de cette motion à laquelle je souscris pleinement et que je vais soumettre au vote de notre Assemblée.

A défaut de nous avoir fait disparaître, nous voilà aujourd'hui empêchés d'agir, privés de nos ressources.
La démarche n'est pas nouvelle. Depuis 2008, l'Etat a engagé une politique d'austérité à l'encontre des collectivités locales : gel des dotations, réduction du pouvoir fiscal avec notamment la suppression de la TP, et aujourd'hui baisse drastique des dotations, sans oublier la non compensation des charges transférées.
Même la Cour des Comptes qu'on ne peut soupçonner de connivence avec les collectivités locales s'alarme de ce régime sec imposé aux finances locales.

Les collectivités locales doivent participer à l'effort de réduction des déficits publics nous dit-on.
Sans doute.
Nous avons d'ailleurs ces 4 dernières années traquer les sources d'économie.
Mais il n'empêche que :

D'abord, ce qui est dû doit être payé.
Il en est ainsi des compétences transférées et non compensées. Il est absolument anormal de voir peser les aides sociales d'Etat (RSA, APA, PCH) sur les budgets locaux alors qu'elles relèvent de la solidarité nationale. Aujourd'hui, nous sommes contraints de renoncer à mener un certain nombre d'actions pour palier la défaillance de l'Etat dans la prise en charge de la politique sociale. Ce faisant, nous fragilisons nos acteurs économiques, sociaux et associatifs qui font vivre notre territoire. En 2013, l'Etat a reconnu qu'il ne compensait pas correctement le financement des allocations. C'est un premier pas. Il doit maintenant trouver des solutions justes, pérennes et équitables pour assurer ce financement en tenant compte notamment de la disparité de richesses, de ressources et de dépenses sociales des départements de France.

Ensuite, nous n'avons pas la maîtrise de l'augmentation de nos dépenses.
Non pas que nous soyons trop dispendieux. Mais, comme le souligne la Cour des Comptes, l'augmentation des dépenses publiques locales échappe largement à la volonté des élus locaux. Elle s'explique notamment par le vieillissement de la population, la montée de la grande dépendance, l'augmentation de la précarité et de la pauvreté sans oublier les coûts croissants de l'accessibilité, de la sécurité, de la qualité environnementale, et plus largement des normes législatives et réglementaires.

Ensuite, les investissements publics sont nécessaires pour relancer la croissance.
En coupant les ressources des collectivités locales, on finit par freiner l'investissement public et on plombe un peu plus la croissance. La conjoncture actuelle laisse prévoir une diminution des investissements publics locaux de 25 à 30% en 2017. Or, vous le savez, en dehors des grandes métropoles où les entreprises investissent spontanément, dans nos territoires ruraux c'est l'investissement public qui joue un rôle majeur pour l'économie. Et c'est le Département qui assure l'essentiel de cet investissement soit directement, soit en soutien auprès des communes. Cette baisse annoncée de l'investissement se traduira nécessairement par des milliers d'emplois menacés, des dépenses

sociales nouvelles, des recettes fiscales en moins, sans compter la perte d'attractivité des territoires qui verront se dégrader leurs infrastructures.

Enfin, que personne ne s'y trompe, vouloir serrer la ceinture des Départements signifiera diminuer les services publics à la population. Parce que le Département, c'est la collectivité du quotidien. Comme l'illustre l'animation qui va vous être présentée dans quelques minutes, chaque jour, nous accompagnons les habitants de ce département. Supprimer nos ressources c'est supprimer les services que nous rendons.

Face à cette situation qui casse les dynamiques territoriales, désespère les acteurs locaux et plombe un peu plus la croissance, je veux rester mobilisé et ambitieux pour construire avec vous les meilleures solutions qui permettront à notre Département de continuer à être, dans les conditions qui sont les siennes, un acteur majeur au service du développement du territoire et du bien-être de ses habitants.

C'est le sens des dossiers à l'ordre du jour de notre Assemblée. Sans rentrer dans le détail de chacun, je vais citer les principaux :

- Premièrement : La définition d'une aide à l'investissement pour la construction ou la reconstruction des établissements hébergeant des personnes âgées dépendantes. Ce dispositif doit permettre d'améliorer les conditions d'hébergement des personnes âgées sans augmenter nos dépenses d'aide sociale à l'hébergement.
- Deuxièmement : la révision du règlement du FAR. Cette révision permet d'une part, de l'adapter au nouveau découpage cantonal et d'autre part, d'améliorer son efficacité pour soutenir l'investissement public, l'activité économique, l'aménagement et l'équipement de ce territoire dans un contexte de raréfaction de nos ressources ;
- Troisièmement : le dépôt d'un dossier de demande d'aides d'Etat pour l'aménagement très haut débit des Hautes-Pyrénées. Cet équipement est important pour l'attractivité de notre territoire. Ce projet intègre le retour d'expérience du PPP Haut Débit et s'attache à ne pas en reproduire les erreurs notamment en associant les collectivités locales au projet, en tenant compte des usages sur le territoire et en recherchant des co financements.
- Quatrièmement : La proposition des itinéraires d'intérêt régional. Anticipant sur l'application de la loi NOTRe, je vous invite à formuler une proposition d'itinéraires que nous adresserons à la région afin de solliciter sa contribution au financement de ces voies.

- Cinquièmement : la demande de délégation des transports scolaires transférés par la loi NOTRe à la Région à compter du 1er septembre 2017. Je vous propose de demander à la Région la délégation de cette compétence pour nous permettre de continuer à exercer cette mission dans les mêmes conditions qu'actuellement et de veiller ainsi à la qualité du service en milieu rural et au choix des transporteurs locaux.

Je vous propose de passer maintenant à l'examen en détail des dossiers à l'ordre du jour.
Je vous remercie.

Michel PELIEU,
Président du Conseil Départemental